



# PROJET DE RECONSTITUTION DES FONCTIONNALITES FERROVIAIRES DU CANET

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET

Novembre 2023

PIÈCE F : ÉVALUATION DES INCIDENCES  
NATURA 2000

Maitrise d'ouvrage principale

Marseille Fos  
Le port euroméditerranéen

Co-Maitrise d'Ouvrage

SNCF  
RÉSEAU

<p><u>Maitrise d'ouvrage principale</u></p>  <p><b>Siège social</b> 23, place de la Joliette BP81965 13226 Marseille Cedex 02</p>	<p><u>Co-Maitrise d'ouvrage</u></p>  <p><b>Siège social</b> 15 /17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 – 93 418 La plaine Saint Denis Cedex</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PROJET DE RECONSTITUTION DES FONCTIONNALITES FERROVIAIRES DU CANET**

## SOMMAIRE

1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	4
2	LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 .....	4
3	CONCLUSION.....	8

## TABLE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Localisation des périmètres de protection contractuelle (Réseau Natura 2000). .....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Liste des sites Natura 2000 localisés dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'étude et incidences potentielles du projet.....</i>	<i>7</i>

## 1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Pour tout projet situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ou en lien fonctionnel avec un site Natura 2000, une évaluation des incidences doit être réalisée conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la directive 92/43/CEE modifiée (dénommée directive « Habitats-Faune-Flore ») transcrits dans le code de l'environnement (articles L. 414-4 à L. 414-7 et articles R.414-19 à R.414-29).

La notion de « lien fonctionnel » est une notion parfois complexe à appréhender qui dépend :

- des caractéristiques des sites Natura 2000 (habitats et espèces présents) ;
- de leur éloignement géographique par rapport au projet ;
- de la configuration de la topographie et des types de milieux situés entre le site et le projet ;
- de la présence de réseau hydrographique reliant ou non les sites Natura 2000 et l'emprise du projet...

L'objectif est d'apprécier si le projet a ou non des effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats et/ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Les effets du projet sont également évalués en tenant compte des objectifs de conservation et de restauration définis dans les documents d'objectifs.

Cette évaluation est menée conformément au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, complété par la circulaire du 15 avril 2010.

Elle se fonde en particulier sur :

- les impacts du projet ;
- les résultats des reconnaissances de terrain réalisés par Écosphère en 2022 ;
- les données issues des documents d'objectifs et/ou des formulaires standards des données (FSD) ;
- les données bibliographiques (base des données SILENE Expert, Faune PACA) ;
- la biologie des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000...

## 2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciale de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

**Tout plan ou projet susceptible d'affecter de manière significative une ZSC ou une ZPS doit faire l'objet d'une évaluation appropriée en application de l'article L.414-4 du code de l'environnement. C'est le cas lorsque le plan ou projet est situé dans le site ou lorsqu'il est proche avec des possibilités d'interférences entre le projet et les enjeux d'intérêt communautaires du site.**

**Le périmètre d'étude rapproché est situé hors de zones d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000** (Cf. Figure 1 : Localisation des périmètres de protection contractuelle (Réseau Natura 2000).

Les sites les plus proches sont les suivants :

### ZSC FR9301603 : « Chaîne de l'Etoile-massif du Garlaban » - Directive Habitats

D'une superficie de 10044 ha et se situant à **1,3 km à l'Est du périmètre d'étude rapproché**, ce site est un massif calcaire et dolomitique où s'étendent de nombreuses zones rupestres (falaises, rochers nus, etc....) formées par ces 2 types de substrat. Sa flore présente un grand intérêt avec des espèces endémiques et/ou rares (Sabline de Provence, Anémone palmée, Petite Jurinée).

En limite nord de l'agglomération marseillaise (800 000 à 900 000 hab.), ces massifs offrent une belle image des collines non littorales de la Basse-Provence calcaire avec :

- une flore typique, comprenant des espèces endémiques et rares dont l'une de l'Annexe II (Arenaria provincialis)
- une végétation bien typée de taillis, garrigues, pelouses et habitats rupestres appartenant à l'étage méso-méditerranéen avec même, grâce à un ubac franc, une ébauche d'étage supra-méditerranéen (taillis - fûtaies de la chênaie à houx).
- une faune méditerranéenne typique et originale. Entomofaune assez riche en diversité, en particulier pour les Lépidoptères et Coléoptères. Héropéofaune caractéristique des collines calcaires chaudes de Provence. Concernant les Chiroptères, le site peut être considéré comme sinistré. L'habitat 9540 (Pinèdes de Pin d'Alep) n'est pas présent sur le site.

Les habitats naturels méditerranéens et rupicoles n'ont pas de relation fonctionnelle avec ceux de l'aire d'étude fortement anthropisés. Cependant, la présence de ce massif à proximité pourrait expliquer l'occurrence éventuelle de certaines espèces mobiles sur notre aire d'étude, comme le Petit Murin, le Molosse de Cestoni et le Minioptère de Schreibers. Ces trois espèces de chiroptères pourraient être contactées en chasse/transit sur l'aire d'étude, notamment les deux dernières qui possèdent un large rayon d'action (jusqu'à plus de 30 km).

**Vulnérabilités** : Le site est particulièrement exposé aux incendies, à l'urbanisation (piémont) et à la fréquentation. La fréquentation est essentiellement de proximité avec de très nombreuses pratiques, parfois conflictuelles (contexte périurbain). Le site est aussi exposé à divers aménagements et pratiques en milieu naturel (éoliennes, antennes, pistes, pylônes, etc....).

### ZSC FR9301999 : « Côte Bleue Marine » - Directive Habitats

D'une superficie de 18887 ha, ce site 100% marin, **est situé à 2,2 km à l'Ouest du périmètre d'étude rapproché** et au droit du massif de la Nerthe (côte rocheuse calcaire) entre le Golfe de Fos et la rade de Marseille.

La richesse des habitats naturels, remarquable et représentative des fonds de la Méditerranée nord occidentale, traduit une topographie mouvementée (plages de sables, éboulis rocheux, tombants). Les masses d'eau sont soumises à des phénomènes d'upwelling et de downwelling sous l'influence des vents dominants. L'herbier de Posidonies, qui couvre plus de 1000 ha sur roche ou substrat meuble, est relativement bien préservé. Le coralligène, formation récifale très riche, abrite de nombreuses espèces (environ 200 espèces de poissons, par exemple) et une belle population de corail rouge. Le Grand dauphin transite ou s'alimente régulièrement au large

**Vulnérabilités :**

- Forte fréquentation touristique et de loisirs, comme sur l'ensemble du littoral de la région PACA. Contexte périurbain.
- Trafic maritime (ravitaillement des navires de commerce) représentant un risque potentiel de pollution.

**ZSC FR9301601 : « Côte bleue - Chaîne de l'Estaque » - Directive Habitats**

Située à 2,5 km du périmètre d'étude rapproché, cette zone Natura 2000 est une chaîne calcaire et dolomitique de 5553 ha où les milieux rupestres prédominent.

La flore y présente un intérêt exceptionnel de par la présence d'espèces ibériques et nord-africaines en limite d'aire, d'espèces rares ou rarissimes pour la France. Une vingtaine d'espèces végétales patrimoniales recensées en 2014.

**Vulnérabilités :** Le site est particulièrement exposé aux incendies. Il est sensible à l'urbanisation, aux aménagements et à la surfréquentation, et ce essentiellement sur la frange littorale et les flancs Est-Ouest du massif. Colonisation des milieux naturels par des espèces végétales exotiques envahissantes.

**ZSC FR9301602 : « Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet » - Directive Habitats**

Située à 5 km du périmètre d'étude rapproché, cette zone Natura 2000 est caractérisé par une partie terrestre insulaire (archipel du Frioul et de Riou), une partie terrestre continentale et une partie marine (79% du site).

La partie terrestre accueille des groupements végétaux rupestres très diversifiés avec notamment la Sabline de Provence (*Arenaria provincialis*), espèce végétale endémique.

La partie marine présente des herbiers de Posidonies encore bien préservés, des fonds coralligènes d'une grande valeur esthétique, des grottes karstiques sous-marines exceptionnelles et des secteurs profonds à architecture complexe au niveau des têtes de canyons. Ces derniers se caractérisent par l'importance des mouvements des masses d'eau qui s'y produisent (puissants upwellings qui affectent l'ensemble du Golfe de Marseille). Les couches superficielles sont le lieu de reproduction de diverses espèces de poissons pélagiques tandis que le fond des canyons recèle une faune benthique et necto-benthique riche. On notera également que des colonies vivantes de coraux profonds (*Madrepora oculata*) ont été observées grâce à un submersible dans le canyon de la Cassidaigne. Le domaine insulaire présente un patrimoine remarquable. La quinzaine d'îles et d'îlots se regroupent en deux archipels : le Frioul et Riou. Malgré leur uniformité apparente, les archipels marseillais abritent plus de 350 espèces végétales dont 20 espèces protégées.

Ces îles présentent également un intérêt majeur pour la conservation d'oiseaux marins particulièrement rarissimes, ayant justifié leur classement en ZPS au titre de la directive Oiseaux (voir FR9312007).

**Vulnérabilités :** liées à la proximité immédiate des agglomérations de Marseille, Cassis et la Ciotat (plus d'un million d'habitants) dont il résulte plusieurs impacts :

- forte fréquentation touristique terrestre et marine sur l'ensemble du site;
- déstructuration de l'écosystème insulaire par la surabondance de la population de Goéland leucopnée;
- fragilisation de la végétation littorale par les embruns pollués et le piétinement;
- présence problématique de populations de mammifères introduits sur les îles (Rat noir, Lapin de Garenne, Chat haret).

**ZPS FR9312017 : « Falaises de Niolon » - Directive Oiseaux**

Zone Natura 2000, située à 5 km du périmètre d'étude rapproché et d'une superficie de 144ha, comprenant de nombreuses falaises. La végétation est principalement composée de garrigue entrecoupée de pelouses sèches et de quelques tâches de résineux.

Le site abrite un couple d'Aigle de Bonelli, espèce rare et menacée en France (environ 30 couples). Espèces nichant hors périmètre mais fréquentant le site pour s'alimenter en période de reproduction : Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Milan noir.

**Vulnérabilités :** Le site se trouve dans un état de conservation satisfaisant. Acquis par le conservatoire du littoral, il est préservé de l'urbanisation. Le déclin du pastoralisme a conduit à une régression des pelouses sèches par embroussaillage. Cette dynamique ne pourra être enrayerée que par une politique active de réouverture des milieux. La zone est très sensible aux risques d'incendie.

**ZPS FR9312007 : « Îles Marseillaises » - Directive Oiseaux**

Vaste site marin de 39158 ha situé à 5km du périmètre d'étude rapproché et au droit des calanques, ceinturant un ensemble d'îles et îlots calcaires situés dans la rade de Marseille, au relief tourmenté présentant d'impressionnantes falaises plongeant dans la mer. Ecosystème méditerranéen semi-aride à végétation rase à buissonnante, caractérisé par la singularité et l'abondance d'une flore et d'une faune rares et protégées.

Site d'importance internationale pour la conservation de trois espèces de Procellariiformes : le Puffin cendré (320 à 390 couples, 30 % de la population nationale), le Puffin yelkouan (30 à 50 couples, 5 à 10 % de la population nationale) et l'Océanite tempête (0 à 10 couples, en fort déclin). Le seul site français où ces trois espèces cohabitent. Autres espèces nicheuses d'intérêt communautaire : Cormoran huppé de Méditerranée (10-15 couples), Grand-Duc d'Europe (1-2 couples), Faucon pèlerin (4-5 couples).

Fou de Bassan : un cas de reproduction en 1994 dans le port du Frioul. 8 à 10 individus fréquentent la zone depuis quelques années.

Goéland leucopnée : 21 000 couples en 2005, mais forte baisse d'environ 50 % depuis la fermeture de la décharge d'Entressen en 2010. La zone marine plus au large complète de manière essentielle (zones d'alimentation, constitution des " radeaux " d'oiseaux pélagiques avant d'accéder à terre) les fonctions assurées par les îles (reproduction). D'importants mouvements de masses d'eau s'y produisent (puissants upwellings qui affectent l'ensemble du Golfe de Marseille), générant une forte productivité biologique.

**Vulnérabilités :**

- Explosion démographique de la population nicheuse de Goéland leucopnée entraînant un fort déséquilibre écologique.
- Sur-fréquentation humaine due à la proximité immédiate de Marseille (800 000 habitants).
- Présence problématique de populations de mammifères introduits sur les îles (Rat noir, Lapin de Garenne, chat haret).

Aucun site Natura 2000 n'est recoupé par le site du projet.

Dans un rayon de 10 kilomètres autour du site du projet, six sites Natura 2000 sont présents. Parmi les sites Natura 2000, seuls ceux pour lesquels le projet est susceptible d'engendrer des incidences ont été analysés finement. Les sites situés à distance pour lesquels le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire, les espèces d'intérêt communautaire et habitats d'espèces et les liens fonctionnels sont traités dans le tableau ci-dessous.

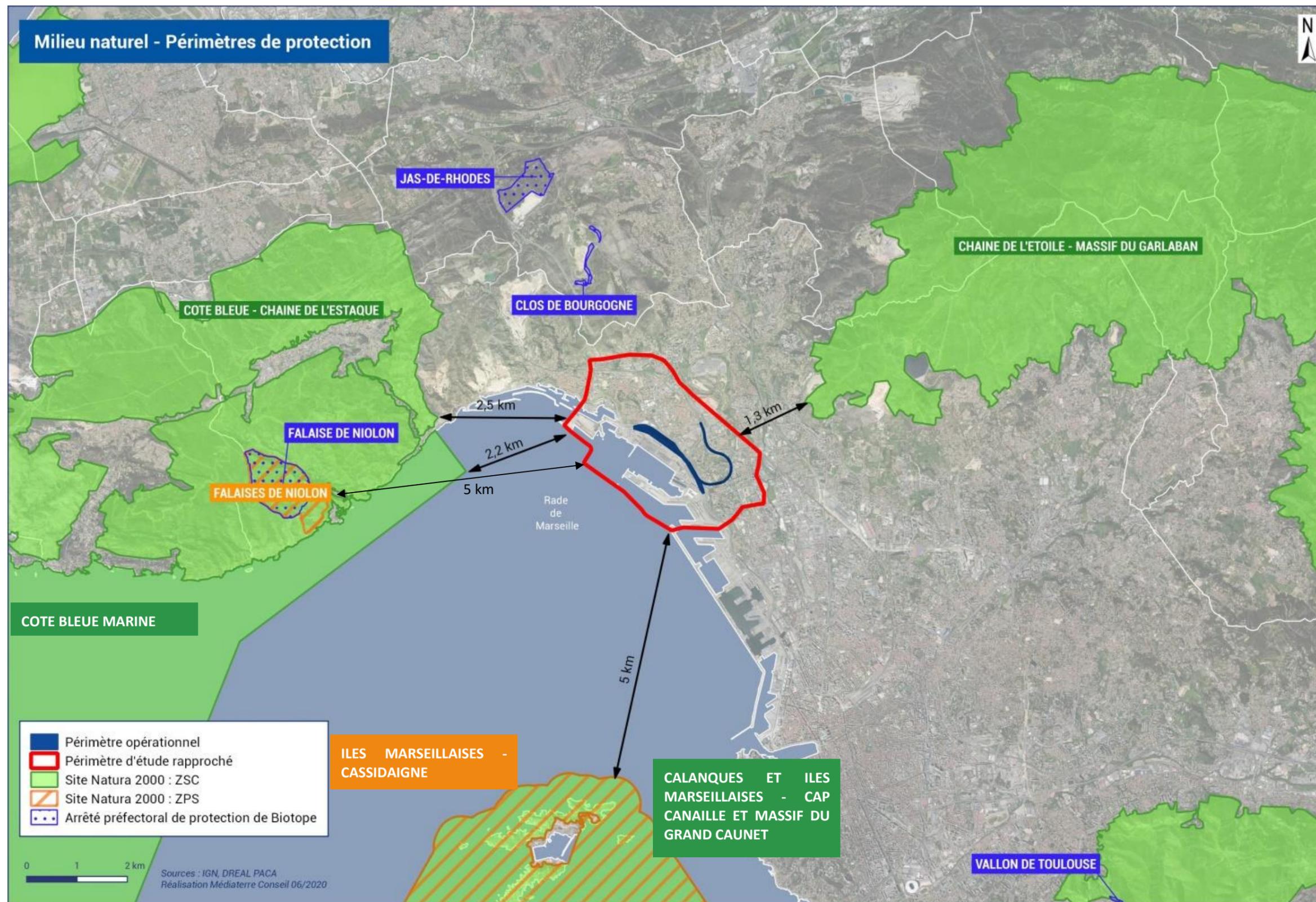


Figure 1 : Localisation des périmètres de protection contractuelle (Réseau Natura 2000).

Type de site Natura 2000	Numéro	Dénomination	Distance minimale du projet (km)	Incidences potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR9301603	Chaîne de l'Etoile- massif du Garlaban	1,3	<b>Aucune incidence</b> L'aire d'étude ne partage aucun lien fonctionnel avec le site Natura 2000 situé à près de 3 km au nord, séparé du site d'étude par l'agglomération marseillaise. Le projet ne concerne aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 puisqu'il concerne exclusivement des formations végétales rudérales de délaissés et de friches industrielles. Il n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de Sabline de Provence, de Damier de la Succise, de coléoptères saproxyliques et de chiroptères du site Natura 2000 puisqu'il n'impacte aucun habitat favorable à ces espèces et n'est pas connecté à ce site.
	ZSC FR9301999	Côte Bleue Marine	2,2	<b>Aucune incidence</b> Le site d'étude est enclavé au sein de l'agglomération marseillaise et des infrastructures du GPMM et ne partage aucun lien fonctionnel avec ce site Natura 2000 100% marin. Le projet n'a aucune incidence sur les populations de Grand dauphin et de Tortue caouanne puisqu'il n'impacte aucun habitat marin favorable à ces espèces.
	FR9301601	Côte bleue - chaîne de l'Estaque	2,5	<b>Aucune incidence</b> L'aire d'étude ne partage que très peu de liens fonctionnels avec le site Natura 2000 situé à près de 4 km au nord-ouest, séparé par l'agglomération marseillaise coté terrestre et par les infrastructures du GPMM côté maritime. Le projet ne concerne aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 puisqu'il concerne exclusivement des formations végétales rudérales de délaissés et de friches industrielles. Le projet n'a aucune incidence sur les populations de Grand dauphin et de Tortue caouanne puisqu'il n'impacte aucun habitat marin favorable à ces espèces.
	FR9301602	Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet	5	<b>Aucune incidence</b> Le site d'étude ne partage que très peu de liens fonctionnels avec le site Natura 2000 situé à plus de 5 km au sud, séparé par les infrastructures du GPMM côté maritime. Le projet ne concerne aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 puisqu'il concerne exclusivement des formations végétales rudérales de délaissés et de friches industrielles. Il n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de de Sabline de Provence, de Phyllodactyle d'Europe, de Damier de la Succise, de coléoptères saproxyliques, de chiroptères du site Natura 2000 puisqu'il n'impacte aucun habitat favorable à ces espèces et n'est pas connecté à ce site. Le projet n'a aucune incidence sur les populations de Grand dauphin et de Tortue caouanne puisqu'il n'impacte aucun habitat marin favorable à ces espèces.
Zone de Protection Spéciale (ZPS)	FR9312007	Iles Marseillaises - Cassidaigne	5	<b>Aucune incidence</b> Le site d'étude est enclavé au sein de l'agglomération marseillaise et des infrastructures du GPMM et ne partage aucun lien fonctionnel avec le site Natura 2000 maritime et insulaire. Par ailleurs, le site d'étude est sans intérêt pour les oiseaux d'intérêt communautaires du site Natura 2000 dont le Grand-duc d'Europe, le Faucon d'Eléonore, la Fauvette pitchou et les cortèges d'oiseaux marins. En effet, bien que le Goéland leucophée ait été observé en survol sur l'aire d'étude, cette dernière ne présente aucun intérêt pour cette espèce que ce soit pour son alimentation ou sa reproduction. Par conséquent, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de ces populations d'oiseaux au sein du site Natura 2000 puisqu'il n'impacte aucun habitat favorable à ces espèces.
	FR9312017	Falaises de Niolon	6,7	<b>Aucune incidence</b> Le site d'étude est enclavé au sein de l'agglomération marseillaise et des infrastructures du GPMM et ne partage aucun lien fonctionnel avec le site Natura 2000 qui concerne des milieux rupestres. Par ailleurs, le site d'étude est sans intérêt pour les rapaces diurnes et nocturnes d'intérêt communautaires du site Natura 2000 dont le Grand-duc d'Europe, le Milan noir, le Circaète jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin et l'Aigle de Bonelli. De plus, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de Pipit rousseline, de Fauvette pitchou et de Crave à bec rouge au sein du site Natura 2000 puisqu'il n'impacte aucun habitat favorable à ces espèces.

Figure 2 : Liste des sites Natura 2000 localisés dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'étude et incidences potentielles du projet

### 3 CONCLUSION

---

Le projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet n'est pas susceptible de remettre en cause l'état de conservation des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 retenus dans l'analyse et situés dans un rayon de dix kilomètres autour de la zone d'implantation du projet, ni les objectifs de conservation définis dans les documents d'objectifs (incidences inexistantes pour l'ensemble des habitats et des espèces).